

de décembre dernier, et aussi considérant l'état actuel des finances de cette province, la majorité de votre comité est d'opinion :

“ Premièrement, qu'il conviendrait qu'une statue équestre fût érigée dans un lieu convenable au devant du bâtiment où siègent les Communes du Bas-Canada, avec cette inscription :

In Memoriam
Illustrissimi viri
D. Georgii Prevost
Baroneti,
Hujusce Provinciæ Gubernatoris,
Atque
Copiarum Dulcis,
Canadarum Servatoris,

Hoc monumentum
Grato animo
Decreverunt Communes
Inferioris Canadæ,
Diejanuarii 1824.

“ Secondement, que l'orateur de cette Chambre prenne des moyens convenables pour s'enquérir des dépenses probables pour l'érection d'une telle statue, pour être le tout mis devant la Chambre d'Assemblée de cette province à la prochaine session. ”

Nous ignorons si l'orateur de la Chambre d'Assemblée, qui était alors l'honorable Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal, s'acquitta de la mission que lui confiait les députés. Ce qui est certain c'est que ce projet de statue équestre à la mémoire de sir George Prévost ne revint jamais devant la Chambre.

Conclusion : Sir George Prévost n'a pas eu de statue sur aucune place publique de Québec. Ceci ne veut pas dire qu'il ne la méritait pas.

P. G. R.